

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1990)

Rubrik: Coopération au sein du mouvement

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COOPÉRATION AU SEIN DU MOUVEMENT

Travaux des organes du Mouvement

COMMISSION PERMANENTE

En 1990, la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, composée de deux représentants du CICR, deux représentants de la Ligue et cinq représentants de Sociétés nationales, élus par la Conférence internationale, a siégé les 1^{er} mai, 30 juillet et 22 octobre, sous la présidence du Dr Ahmad Abu-Goura, président du Croissant-Rouge jordanien.

La Commission permanente a consacré l'essentiel de ses travaux à la préparation de la XXVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Ainsi, lors de sa première séance de l'année, la Commission permanente a pris note de la décision de la Croix-Rouge colombienne de renoncer à organiser la prochaine Conférence internationale. Elle a décidé de l'envoi d'une lettre circulaire aux Sociétés nationales, pour les informer du désistement de la Croix-Rouge colombienne et leur demander si elles souhaitent se porter candidates pour l'organisation de la Conférence internationale en 1991.

Après avoir procédé à l'examen des candidatures qui lui étaient parvenues, la Commission permanente a, au cours de sa session de juillet, décidé d'accepter l'offre de la Croix-Rouge hongroise de recevoir la XXVI^e Conférence internationale en novembre-décembre 1991, à Budapest. La Commission permanente a également commencé l'élaboration de l'ordre du jour et a procédé à l'examen des points touchant à la préparation générale de la Conférence.

Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix

Créée en 1977 par le Conseil des Délégués, la Commission sur la Croix-Rouge,

le Croissant-Rouge et la paix s'est réunie à deux reprises en 1990, sous la présidence de M. Alexandre Hay, soit le 30 avril et le 16 octobre, à Genève.

La Commission est composée de représentants de la Ligue, du CICR, de l'Institut Henry-Dunant et de 14 Sociétés nationales¹.

Lors de ses séances, la Commission a été informée des premiers travaux du Groupe ad hoc, désigné par ses soins, pour réactiver le plan d'action contre le racisme et la discrimination raciale (*Cf. ci-après*).

Elle a aussi pris connaissance des derniers développements et de l'avancement des préparatifs de la campagne mondiale pour la protection des victimes de la guerre, ainsi que du rapport intérimaire présenté par les responsables du Bureau de la Promotion internationale (BPI)², chargé de promouvoir la campagne. La Commission a passé en revue les objectifs de la campagne, les différents programmes et les moyens à mettre en œuvre.

La Commission a aussi procédé à un échange de vues sur ses activités futures; constatant qu'en raison des changements importants survenus dans la situation internationale, de nouveaux besoins humanitaires étaient apparus, elle a estimé devoir réexaminer certaines priorités et élargir le champ de ses préoccupations pour le futur.

¹ Croix-Rouge allemande, Croix-Rouge australienne, Croix-Rouge béninoise, Croix-Rouge brésilienne, Croix-Rouge colombienne, Croissant-Rouge égyptien, Croix-Rouge éthiopienne, Croix-Rouge française, Croix-Rouge indonésienne, Croissant-Rouge jordanien, Croissant-Rouge mauritanien, Croissant-Rouge yéménite, Croix-Rouge suédoise, Croix-Rouge finlandaise.

² Bureau de la promotion internationale (organe mixte CICR/Ligue).

Groupe ad hoc contre le racisme et la discrimination raciale

Le groupe ad hoc sur la réactivation du plan d'action de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge contre le racisme et la discrimination raciale a été créé par la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix, en octobre 1989, conformément à la décision 3 du Conseil des Délégués de 1985. Il s'est réuni les 30 avril et 15 octobre 1990, à Genève, sous la présidence du Dr Dawit Zawde (Croix-Rouge éthiopienne).

Le groupe ad hoc, composé de représentants du CICR, de la Ligue et de trois Sociétés nationales, (Ethiopie, Suède, Yougoslavie), s'est attaché à définir son mandat et le type d'action à encourager auprès des Sociétés nationales, de la Ligue et du CICR, pour stimuler la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Il a estimé devoir limiter ses investigations et propositions éventuelles à l'examen des situations impliquant l'action des composantes du Mouvement.

Le groupe a envoyé une lettre circulaire aux Sociétés nationales à ce sujet, destinée à examiner les cas de pratiques racistes ou de comportements fondés sur la discrimination raciale, et les démarches entreprises par la Société nationale pour s'y opposer. Les réponses reçues ont fait l'objet d'une information circonstanciée à la Commission sur la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et la paix. La Commission a insisté sur l'ampleur du phénomène raciste et discriminatoire et sur la nécessité, pour les Sociétés nationales, d'intensifier leur action pour lutter contre ces pratiques.

Relations avec les composantes du Mouvement

SOCIÉTÉS NATIONALES

Dialogue et contacts

Convaincu de la nécessité de renforcer ses relations avec les Sociétés nationales et

d'augmenter sa contribution spécifique à leur développement, le CICR a poursuivi ses contacts avec nombre de leurs dirigeants. Les relations du CICR avec les Sociétés nationales ont été développées dans la perspective d'une meilleure écoute mutuelle et d'une coopération renforcée.

Dans cet ordre d'idées, le président du CICR et des membres du Comité rendent régulièrement visite aux Sociétés nationales, notamment lors d'anniversaires ou de commémorations diverses. En 1990, plusieurs membres du Comité ont effectué des missions à cette fin: M. Claudio Caratsch, vice-président du CICR, s'est rendu en Norvège; MM. Max Daetwyler et André Ghelfi ont assisté à deux commémorations de la Croix-Rouge suisse; M. Marco Mumenthaler, s'est rendu en République de Corée; Mme Anne Petitpierre est allée en Pologne.

Quant au président du CICR, Cornelio Sommaruga, il s'est rendu en Autriche (janvier), aux Pays-Bas (février), en Belgique (février et juin), au Mexique (février), au Liechtenstein (mai), en Tchécoslovaquie (juin) en Islande (juillet), en Irak, en Iran et en Jordanie, dans le cadre de la crise du Golfe (septembre), au Viet Nam, au Cambodge et en Thaïlande (septembre-octobre), en Italie et au Danemark (octobre). A l'occasion de chacun de ces déplacements, le président du CICR a développé de nombreux contacts, tant auprès des dirigeants de la Société nationale que du gouvernement.

Développement des Sociétés nationales

En 1990, le CICR a poursuivi ses efforts pour renforcer l'ensemble du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en développant sa collaboration avec certaines Sociétés nationales dans les domaines qui lui sont spécifiques. Le programme du CICR comprend ainsi le renforcement de la capacité et de l'efficacité opérationnelles des Sociétés nationales devant faire face à certaines situations d'urgence (conflits armés) ou en prévision de celles-ci; une assistance

technique et juridique pour la création ou la réorganisation de Sociétés nationales; la promotion et le soutien des projets des Sociétés nationales, concernant leurs programmes de diffusion des principes fondamentaux et du droit international humanitaire et leurs services d'information; une assistance pour la mise en œuvre des dispositions des Conventions de Genève et, en particulier, des règles en vigueur sur l'utilisation de l'emblème de la croix rouge et du croissant rouge; la formation de cadres pour les tâches incombant aux Sociétés nationales en cas de conflit armé, et celle du personnel des Sociétés nationales appelé à effectuer des missions pour le CICR.

De nombreuses missions ont été effectuées à partir de Genève ou des délégations régionales du CICR, pour rencontrer des dirigeants de Sociétés nationales, s'informer de leurs activités et de leurs besoins, ou encore pour prendre part à des réunions ou séminaires aux niveaux national ou régional.

Soucieux d'aider les Sociétés nationales des régions exposées à des troubles ou conflits armés à renforcer leur capacité opérationnelle, le CICR a diffusé à leur intention une étude intitulée «la contribution du CICR au développement des Sociétés nationales» (document du 5 juillet 1990).

Fonds de l'Impératrice Shôken

Créé en 1912 par un don de l'Impératrice du Japon, ce Fonds a pour but de favoriser le développement des activités des Sociétés nationales en temps de paix. Il a, depuis lors, bénéficié de plusieurs autres dons de la famille impériale, du gouvernement, de la Croix-Rouge, ainsi que du public japonais.

La Commission paritaire (Ligue-CICR), chargée de la distribution des revenus du Fonds de l'Impératrice Shôken, s'est réunie à Genève le 28 mars 1990, sous la présidence de M. Maurice Aubert, vice-président du CICR, et en présence de

l'Ambassadeur et Représentant permanent du Japon auprès de l'ONU à Genève.

Suivant les critères qu'elle s'était fixés pour l'allocation des fonds, la Commission a décidé de la 69^e distribution des revenus, en faveur des Sociétés nationales des pays suivants : Antigua et Barbuda, Bénin, Chili, Fidji, Ghana, Indonésie, Lesotho, Mongolie, Pérou, Somalie, Samoa occidentale. Ces revenus serviront à l'achat de véhicules, d'ambulances, ainsi que de matériel de formation et d'équipement pour des activités de réhabilitation et de secourisme³.

LIGUE DES SOCIÉTÉS DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Dans le but de maintenir et développer l'unité et la solidarité au sein du Mouvement, le CICR et la Ligue entretiennent des échanges réguliers et approfondis, notamment sur des sujets opérationnels, et se consultent régulièrement sur toute question relative aux travaux des organes du Mouvement.

Par ailleurs, le CICR a été invité à suivre, en qualité d'observateur, les XXV^e et XXVI^e sessions du Conseil exécutif de la Ligue qui se sont tenues, respectivement les 3 et 4 mai et les 23 et 24 octobre, à Genève.

De même, le président et le secrétaire général de la Ligue ont assisté à la séance de l'Assemblée du CICR du 31 janvier. Le secrétaire général de la Ligue a également assisté à la séance du Conseil exécutif du CICR du 13 septembre.

Réunions conjointes Ligue-CICR

Outre ces contacts réguliers, les représentants du CICR et de la Ligue se sont rencontrés de manière formelle dans le cadre de réunions conjointes, au cours desquelles les responsables des deux institutions

³ Le lecteur trouvera le détail de cette 69^e distribution dans la *Revue internationale de la Croix-Rouge*, N° 784, juillet-août 1990.

peuvent se concerter sur les affaires d'intérêt commun. Ces réunions conjointes ont eu lieu les 26 mars, 28 juin, 3 octobre et 29 novembre 1990. Elles ont notamment porté sur des questions en rapport avec la XXVI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, sur la préparation des autres réunions statutaires du Mouvement et sur l'état d'avancement des études, publications et projets conjoints. Ces réunions ont également permis des échanges d'informations réciproques sur des activités en cours et l'examen de missions d'intérêt commun.

Commission conjointe pour les Statuts des Sociétés nationales

La Commission conjointe CICR-Ligue pour les Statuts des Sociétés nationales s'est réunie à six reprises en 1990, soit les 13 février, 23 avril, 5 juillet, 12 septembre, 31 octobre et 11 décembre.

Conformément aux Résolutions VI de la XXII^e Conférence internationale et XX de la XXIV^e Conférence internationale, la Commission a examiné les projets de modifications soumis par dix Sociétés nationales. Elle a en outre suivi le processus de développement de neuf Sociétés en formation ou en voie de reconnaissance. La Commission s'est également tenue à la disposition de plusieurs Sociétés nationales en proie à des problèmes internes ou qui souhaitaient un appui de la part des deux institutions internationales.

Institut Henry-Dunant

Le CICR, la Ligue et la Croix-Rouge suisse sont membres de l'Institut Henry-Dunant qu'ils président à tour de rôle pour deux ans; depuis octobre 1990, c'est le secrétaire général de la Croix-Rouge suisse, M. Hubert Bucher, qui est devenu président de l'Institut.

Le CICR est associé à certaines études entreprises par l'Institut, notamment dans le domaine du droit international humanitaire. Comme par le passé, des collaborateurs du CICR ont pris part, à titre d'enseignants, à divers séminaires, et, notamment:

- au XV^e cours d'introduction aux activités internationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à l'attention des cadres et volontaires des Sociétés nationales, organisé à Genève du 4 au 13 juin, en langue espagnole. Ce cours a réuni 24 participants de 20 Sociétés nationales;
- au séminaire latino-américain pour les chefs des administrations pénitentiaires qui s'est tenu à San José (Costa Rica) du 14 au 18 mai. Cette rencontre a réuni 22 participants de 18 pays d'Amérique latine et centrale, afin de débattre des difficultés communes et d'apporter des développements concrets au traitement des détenus et une amélioration de l'administration de la justice dans son ensemble;
- au séminaire pour les chefs des administrations pénitentiaires des pays francophones d'Afrique, qui s'est déroulé à Bujumbura (Burundi), du 24 au 28 septembre. Quarante participants de 16 pays ont confronté leurs expériences et préoccupations, afin d'améliorer, non seulement les conditions de détention, mais aussi le dialogue et la coopération entre les différents systèmes pénitentiaires.

Par ailleurs, conjointement avec la Ligue et la Croix-Rouge suisse, le CICR a suivi l'élaboration et la conduite d'études relatives au développement du Mouvement et au rôle de celui-ci dans ce domaine en général.